

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Pagination continue.  
Comprend du texte en anglais.

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC  
PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. XIII

MONTREAL, JUILLET 1894

No 3

## SOMMAIRE.

ERRATA. — AUX INSTITUTEURS. — SOUS-MAITRES DISPONIBLES. — ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires — Nominations diverses, etc. — Examen des aspirants à l'étude de la Médecine, Séance du mois de juin dernier — 99<sup>e</sup> Conférence des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier — Lettre pastorale sur l'éducation (suite). — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Philologie: Origine de l'expression *Se faire tirer l'oreille* — Leçon de choses: *Les céréales* — Composition: *Histoire d'un morceau de pain* — Dictées d'orthographe usuelle — Phrases à corriger — Exercices de calcul. — Pensées diverses. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.

## ERRATA

Livraison précédente, page 43, prob. iv, ligne 14<sup>e</sup>: lire *journallement* au lieu de *journalièrement*.  
Page 44, prob. ix, ligne 9<sup>e</sup>: lire *Le capital que* représentent au lieu de *Le capital qui* représentent.  
Page 45, solution du prob. xii, ligne 9<sup>e</sup>: lire 77 — 32 = 45.

## AUX INSTITUTEURS.

L'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale Jacques-Cartier aura une séance spéciale samedi, le 15 septembre prochain, à 9 heures précises de l'avant-midi, au lieu ordinaire des réunions.

Vu l'importance des questions qui seront traitées à cette séance, MM. les instituteurs sont instamment priés d'y assister.

NAP. BRISEBOIS,  
Secrétaire.

## SOUS-MAITRES DISPONIBLES.

Deux jeunes gens parfaitement recommandés, seraient heureux de servir comme *Sous-Maitres* dans une école, en attendant l'âge réglementaire pour subir les épreuves du brevet d'instituteur.

S'adresser à Sr MOREL,  
Rue Fullum, Providence,  
(Maison-Mère).

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

## AVIS.

De détacher de la municipalité scolaire du canton de Dunham, comté de Missisquoi, et annexer à la municipalité scolaire du village de Dunham, comté de Missisquoi, pour les fins scolaires, les lots suivants et parties de lots du dit canton de Dunham, suivant l'arpentage primitif d'iceux, à savoir:  
Lots numéros 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, dans le cinquième rang.

Lots numéros 5, 6, 7, 8, 9, 13 et 14, et la moitié est de 10 et 11 et de 12, dans le sixième rang.

Lots numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17 et la moitié ouest de 10 et 11 et de 12, dans le septième rang.

Lots numéros 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, dans le huitième rang.

Cette annexion étant pour les protestants seulement et devant prendre effet le 1er de juillet 1894.—*Gazette officielle*, 9 juin dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 4 juin courant (1894), de nommer le révérend M. Irénée A. Lavallée, prêtre, curé de Sawyerville, syndic d'écoles pour la municipalité de New-Port, comté de Compton, en remplacement de M. Thomas Goughan, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 9 juin dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 2 juin courant (1894), de nommer M. le Dr Alfred Simard, membre du bureau d'examineurs de Charlevoix, en remplacement de M. Joseph Perron, démissionnaire.—*Gazette officielle*, 9 juin dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 31 mai dernier (1894), de nommer M. Félix Carbray, M. P. P., commissaire des écoles catholiques de la cité de Québec, en remplacement de feu l'honorable John Hearn.—*Gazette officielle*, 9 juin dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 2 juin courant (1894), de nommer le révérend M. J. A. H. Blaquières, prêtre curé, du Havre-aux-Maisons, membre du bureau des examinateurs des "Iles de la Madeleine."

Il est de plus ordonné qu'à l'avenir il n'y ait qu'une réunion annuelle du bureau d'examineurs des Iles de la Madeleine, et que cette réunion ait lieu le premier mercredi du mois de juillet de chaque année.—*Gazette officielle*, 9 juin dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Detacher de la municipalité scolaire de Saint-Aphonse de Thetford, comté de Mégantic, la

moitié sud-ouest du lot numéro trois (3), dans le premier rang du canton de Thetford, et l'annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Leeds, même comté.—*Gazette officielle*, 9 juin dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

##### *Demande d'érection de municipalité scolaire.*

Detacher de la municipalité de Mann, dans le comté de Bonaventure, depuis et y compris des lots No 2 jusqu'au No 10 inclusivement, du rang ouest de la rivière du Loup, les lots depuis et y compris le No 1 jusqu'au No 8 inclusivement, du rang est de la rivière du Loup; cette partie du bloc et toutes les parties de Cross-Point appartenant ou qui appartiendront aux catholiques; les lots depuis et y compris le No 3 jusqu'au No 7 y inclus, et les lots depuis et y compris le No 9 jusqu'au No 14 inclusivement, du rang nord de la rivière du Loup, et les ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Cross-Point."

Et ériger le reste du dit canton de Mann, en municipalité scolaire pour les catholiques seulement, sous le nom de municipalité de Mann.

GEDEON OUMET,

Surintendant.

Québec, 7 juin 1884.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 31 mai dernier, 1894, d'ordonner que les Nos du cadastre de la paroisse de Saint-Nicolas, depuis et y compris le No 467, de la dite paroisse jusqu'à et y compris le No 532, dans la troisième concession, et depuis et y compris le No 623 jusqu'à et y compris le No 648, de la quatrième concession, tous ces numéros formant le 9e arrondissement, soient détachés de la dite municipalité de Saint-Nicolas, et érigés en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Jean de Saint-Nicolas," dans le comté de Lévis, pour prendre effet le 1er juillet prochain (1894). *Gazette officielle*, 9 juin dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

##### *Avis important.*

Vu l'article 2 du chapitre 111 des statuts révisés du Canada, le premier lundi du mois de juillet étant un jour de fête légale, l'élection des commissaires ou des syndics d'écoles

ne pourra avoir lieu ce jour-là : elle sera remise à l'un des lundis suivants du mois de juillet.

GEDEON OUMET,  
Surintendant.

Québec, 12 juin 1894.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 9 juin dernier, 1894, d'ordonner qu'un bureau d'examineurs dont le siège sera dans la ville de Salaberry de Valleyfield, soit établi pour le diocèse de Valleyfield, avec pouvoir de délivrer des diplômes d'écoles élémentaires et modèles, et que les messieurs dont les noms suivent soient nommés membres de ce bureau : révd. M. C. A. Santoire, V. G. ; révd. M. François Reid, M. J. C. Allard, M. R. Joron, M. G. Marchand et M. Z. Boyer.—*Gazette officielle*, 16 juin dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 9 juin courant 1894, de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Eugène de Grantham, dans le comté de Drummond, les lots numéros 17, 18, 19, 20 et les deux tiers du lot numéro 21, des 12e et 13e rangs du canton de Grantham, et les ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Village de Saint-Eugène de Grantham."

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain, 1894.—*Gazette officielle*, 16 juin dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 22 juin courant (1894), de nommer le Révd M. J. E. Roy, prêtre, curé de Saint-Elzéar, membre du bureau d'examineurs de Beauce, en remplacement du Révd. M. Couture, qui a quitté la localité.—*Gazette officielle*, 30 juin dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 22 juin courant (1894), d'ordonner que le Révd. M. F. X. Delage soit nommé membre du bureau d'examineurs de Notre-Dame du lac Saint-Jean, en remplacement du Révd M. F. X. Belsey, qui a quitté la localité.—*Gazette officielle*, 30 juin dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 22

juin courant (1894), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Pierre de Broughton, dans le comté de Beauce, les lots numéros 8, 9, 10, 11, 12 et 13, du quatrième rang de Thetford, et les annexer à celle du Sacré-Cœur de Marie de Thetford, dans le même comté, pour les fins scolaires.—*Gazette officielle*, 30 juin dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 22 juin courant (1894), d'annexer à la municipalité de Sainte-Anne de Chicoutimi, le territoire suivant, savoir :

1o Les rangs A et I du canton Simard, à partir du côté ouest de la rivière Shipshaw, jusqu'au lot No 26 inclusivement.

2o La partie du rang II du dit canton, depuis le côté ouest de la rivière Shipshaw, jusqu'au lot No 29 inclusivement.

3o Cette partie des rangs III, IV et V du dit canton Simard, qui se trouve située à l'ouest de la dite rivière Shipshaw.—*Gazette officielle*, 30 juin dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 22 juin courant (1894), de détacher de la paroisse de Saint-Félicien, comté du Lac Saint-Jean, les lots Nos 38, 39, 40 et 41, des 1er et 11e rangs du canton Ashuapmouchouan, et les annexer, pour les fins scolaires, à la paroisse de Saint-Prime, dans le même comté.—*Gazette officielle*, 30 juin dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 22 juin courant (1894), de renommer le vénérable archidiacre Lewis Evans, de la cité de Montréal, commissaire des écoles protestantes de la cité de Montréal.—*Gazette officielle*, 30 juin dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 23 juin courant, 1894, de nommer M. Louis Bouchard, commissaire d'école pour la municipalité de Ouïatchouan, comté du Lac Saint-Jean, en remplacement de M. Henri Bouchard, démissionnaire.—*Gazette officielle*, 30 juin dernier.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 22 juin courant (1894), d'ordonner la formation d'un bureau d'examineurs devant siéger alterna-

tivement à Papineauville et à Saint-Jovite, pour les candidats à l'enseignement dans les écoles élémentaires et modèles, compris dans le district d'inspection de M. l'inspecteur Thibault, sous le nom de bureau d'examineurs de Papineauville et Saint-Jovite, et que messieurs dont les noms suivent soient nommés membres de ce bureau :

Révd Samuel-J. Ouimet, curé de Saint-Jovite.  
" Cyrille Deslauriers, curé de la Conception.

" Stanislas Moreau, curé de Sainte-Agathe.  
" E. Rochon, curé de Papineauville.  
" J.-P. Bélanger, curé de Saint-André-Avellin.

M. J.-Adolphe Christin, notaire, à Saint-Jovite.

M. Paul-Emile Forget, de Labelle.  
M. P. Abundius Barrette, notaire, de Saint-Jovite.—*Gazette officielle*, 30 juin dernier.

### Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.

#### EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

Montréal, Juin 1894.

Examineurs. { H. Aspinwall Howe, LL.D.  
L'abbé J. C. Laflamme, S.T.D.  
H. Walters, M. A.  
Prof. C.-A. Pfister.

#### FRANÇAIS

pour les candidats parlant le français.

##### LES VOLEURS ET L'ÂNE.

Pour un âne enlevé deux voleurs se battaient :  
L'un voulait le garder, l'autre le voulait vendre.  
Tandis que coups de poings trottaient,  
Et que nos champions songeaient à se défendre,  
Arrive un troisième larron  
Qui saisit maître Aliboron.

L'âne, c'est quelquefois une pauvre province.  
Les voleurs sont tel et tel prince...  
Il est assez de cette marchandise.  
De nul d'eux n'est souvent la province conquise:  
Un quart voleur survient qui les accorde net  
En se saisissant du baudet.

(LAFONTAINE.)

1. Quelle figure de grammaire renferment le premier et le second vers ?
2. Qu'avez-vous à remarquer au point de vue grammatical sur les vers : *De nul d'eux n'est souvent la province conquise* ?
3. Quel est le sens de l'expression : *Un quart voleur* ? Cette expression est-elle encore employée ?

#### LE BOURGEOIS GENTILHOMME.

MAÎTRE A DANSER. Nos occupations, à vous et à moi, ne sont pas petites maintenant.

MAÎTRE DE MUSIQUE. Il est vrai. Nous avons trouvé ici un homme comme il nous le faut à tous deux ; ce nous est une douce rente que ce monsieur Jourdain, avec les visions de noblesse et de galanterie qu'il est allé se mettre en tête ; et votre danse et ma musique auraient à souhaiter que tout le monde lui ressemblât.

MAÎTRE A DANSER. Non pas entièrement ; et je voudrais pour lui qu'il se connût mieux qu'il ne fait aux choses que nous lui donnons.

(MOLIÈRE.)

1. L'expression *il est vrai* est-elle encore usitée ? Par quoi pourrait-on la remplacer ?
2. Quelles sont les règles d'accord du mot *tout* ?
3. Analysez grammaticalement : *Ce nous est une douce rente que ce monsieur Jourdain*. Analysez logiquement la réplique du maître à danser : *Non pas entièrement . . .* Quel est le sens propre du mot *rente* ?
4. Pourquoi y a-t-il un accent circonflexe sur *ressemblât* et *connût* ?
5. Quelle différence dans le sens entre *un homme comme il nous le faut* et *un homme comme il faut* ?
6. En quoi consistaient ces visions de noblesse et de galanterie dont parle ici le maître de musique ?
7. Indiquez quelques-unes des scènes du BOURGEOIS GENTILHOMME qui renferment du comique bouffon.

#### ENGLISH — FOR ENGLISH-SPEAKING CANDIDATES.

Note.—Candidates must answer in both Sections A and B of this paper.

##### A.

#### SHAKSPEARE'S HENRY THE EIGHTH.

1. The obstacles to King Henry's divorce from Katharine were (a) political, (b) religious. State briefly what these were.
2. Explain the allusions made in the following passages, stating by whom and

on what occasions the words were spoken :—

(a) ——— I would have played  
The part my father meant to act  
upon

The usurper Richard.

(b) ——— You would swear directly  
Their very noses had been coun-  
sellors

To Pepin or Clotharius.

(c) ——— For now he has cracked the  
league  
Between us and the Emperor, the  
Queen's great nephew.

(d) And when he falls, he falls like  
Lucifer,

Never to rise again.

3. Give the meaning and, where possible, the etymology of the following words that occur in this Play :—*Keech, cheveril, praemunire, primero, chine, gossips.*

4. The good and bad points of Wolsey's character are contrasted in the scene between Katharine and Griffith, at end of Act IV. Give the substance of this in your own words.

5. Quote, as accurately as you can, six or eight of the most striking lines from Wolsey's last dialogue with Cromwell.

B.

6. Analyse :—

There *is*, betwixt that smile we would  
aspire to,

That sweet aspect of princes, and  
*their ruin*,

More *pangs* and fears than *war* or  
women *have*.

7. Parse, with notes on any irregular construction, the words indicated by italics in the preceding extract. Distinguish between the *Subjective* and *Objective* use of a Noun. How is this exemplified by the words *their ruin* ?

8. Note and comment upon peculiarities of grammar in—

(a) ——— Nor you must not freeze.  
Two women placed together makes  
cold weather.

(b) Thy truth and thy integrity is  
rooted.

(c) But I must needs to the Tower.

(d) Mercy o'me, what a multitude  
are here !

9. These news *are* every where ; every  
tongue speaks *them*.

Give five other words, besides *news*, which are true plurals, but are treated grammatically as singular. Give, also, with etymology, four words that are false plurals.

10. Distinguish between *analyst* and *annalist* ; *disease* and *decease* ; *devise* and *device* ; *precedent* and *president* ; *cession* and *session*. Give the derivation of each.

## ENGLISH

for *French-speaking candidates.*

1. Translate, without unnecessary change of Syntax :

A. On the following morning Columbus reminded his people of their vow to perform a pious procession at the first place where they should land. On the neighboring shore, at no great distance from the sea, was a small hermitage or chapel dedicated to the Virgin, and he made immediate arrangements for the performance of the rite. The three messengers, on returning to the village, sent a priest to perform mass, and one half of the crew landing, walked in procession, barefooted, and in their shirts, to the chapel ; while the admiral awaited their return, to perform the same ceremony with the remainder.

B Here, then, ended the lofty anticipations which had elevated Columbus above all mercenary interests ; which had made him regardless of hardships and perils, and given an heroic character to the early part of this voyage. It is true, he had been in pursuit of a mere

chimera, but it was the chimera of a splendid imagination and a penetrating judgment. If he was disappointed in his expectations of finding a strait through the Isthmus of Darien, it was because nature herself had been disappointed, for she appears to have attempted to make one, but to have attempted it in vain.

2. "Columbus reminded *his* people." Decline the English third personal pronoun, masculine, feminine and neuter, both in singular and plural.

3. Give the masculine forms of the feminines, *aunt, niece, madam, actress, heroine*, and the plural forms of *shelf, day, roof, mouse, son-in-law*.

4. Write in full the Past tense and Past Participle of the verbs *stand, get, throw, see, fly, freeze, shoot, leave, be*.

5. "At the first place *where* they should land." How do the adverbs of place, *where, whence* and *whither* differ in meaning?

6. Translate into English :

(A) Il a fait un temps assez froid ces derniers jours du printemps.

(B) Il s'en prend toujours à moi quand il ne réussit pas.

(C) Je me suis fait faire un habit de drap.

#### LATIN.

(Note. A paraphrase instead of a translation will not be accepted.)

1. Translate:

(A) Eâ re constitutâ, secundâ vigiliâ magno cum strepitu ac tumultu castris egressi, nullo certo ordine neque imperio, quum sibi, quisque primum itineris locum peteret et domum pervenire properaret fecerunt, ut consimilis fugæ profectio videretur. Hâc re statim Cæsar per speculatores cognitâ insidias veritus, quod quâ de causâ discederent nondum perspexerat, exercitum equitatumque castris continuit. Primâ luce, confirmatâ re ab exploratoribus, omnem equitatem, qui novissimum agmen moraretur, præmisit.

(B) O sola infandos Trojæ miserata labores,  
Quæ nos, reliquias Danaum, terræque  
marisque

Omnibus exhaustos jam casibus, omnium  
egenos,  
Urbe, domo, socias! grates persolvere  
dignas  
Non opis est nostræ, Dido, nec quidquid  
ubique est  
Gentis Dardaniæ, magnum quæ sparsa  
per orbem.  
Di tibi, si qua pios respectant numina,  
si quid  
Usquam justitia est et mens conscia recti,  
Præmia digna ferant.

(C) Puræ rivus aquæ, silvaque jugerum  
Paucorum, et segetis certa fides meæ,  
Fulgentem imperio fertilis Africæ  
Fallit. Sorte beator:

Quanquam nec Calabræ mella ferunt  
apes,  
Nec Læstrigoniâ Bacchus in amphorâ  
Languescit mihi, nec pinguis Gallicis  
Crescunt vellera pascuis,

Importuna tamen pauperies abest;  
Nec, si plura velim, tu dare deneges.  
Contracto melius parva cupidine  
Vectigalia porrigam,

Quam si Mygdoniis regnum Alyattei  
Campis continuem. Multa petentibus  
Desunt multa: benè est, cui Deus obtulit  
Parcâ, quod satis est, manu.

2. Parse, with Syntax, each word of *Quum sibi quisque primum itineris locum peteret*.

3. Decline, in combination, both in singular and plural, *hæc res* and *pinguis vellera*. Also the noun *itineris*.

4. Give the principal tenses of the verbs to which belong *fulgentem, fallit, crescunt, abest, contracto, porrigam, obtulit*, in extract (C). Write, in full, the tenses *abest* and *obtulit*.

5. Give rule of Syntax for each word italicised in the following: (A) *domum* pervenire; (B) *consimilis fugæ*; (C) *omnium egenos*; (D) *non opis est nostræ*; (E) *mens sibi conscia recti*.

1. Traduisez aussi littéralement que possible et sans paraphrase, les extraits marqués (A) (B) et (C), à la page précédente.

2. Analysez chacun des mots de: *Quum*

*sibi quisque primum itineris locum peteret*; et donnez les règles de syntaxe qui s'y rapportent.

3. Déclinez ensemble, au singulier et au pluriel, *hæc res et pinguis vellera*, ainsi que le substantif *itineris*.

4. Donnez les temps primitifs de *fulgentem, fallit, crescunt, abest, contracto, porrigam* et *obtulit* de l'extrait (C). Ecrivez au long les temps *abest* et *obtulit*.

5. Donnez les règles de syntaxe qui régissent les mots en italiques dans les expressions suivantes : (A) *domum* per-venire; (B) *consimilis fugæ*; (C) *omnium egenos*; (D) *non opis est nostræ*; (E) *mens sibi conscia recti*.

HISTOIRE.

1. Quelle a été la bataille la plus importante de la seconde guerre médique et de la guerre du Péloponèse? Pourquoi regardez-vous ces batailles comme les plus importantes de ces deux guerres? Donnez la date de ces batailles, les noms des chefs et dites qui fut vainqueur.

2. Dites en peu de mots par quelles modifications Constantin changea l'empire romain en monarchie absolue. Son gouvernement a-t-il été populaire? Motivez votre réponse.

3. Quelles sont les causes qui ont amené la guerre de Crimée? Quelles puissances y prirent part? A quelles dates commença-t-elle et finit-elle? Faites connaitre en peu de mots quels en furent les résultats.

4. Quels étaient les pouvoirs conférés par le roi de France à la "Compagnie des Cent Associés"? Quels furent les effets de l'administration de cette Compagnie sur les affaires du Canada?

1. Mention the most important battle in the second Persian war; in the Peloponnesian war; the reason for your answer in each case; the dates of these battles; the names of the commanders; the victors.

2. Describe briefly the changes by

which Constantine is said to have turned the Roman Empire into an absolute monarchy. Was his government satisfactory? Give reasons for your answer.

3. Mention the causes which gave rise to the Crimean war; the powers engaged; the dates of its beginning and ending; and very briefly its effects.

4. What powers were conferred by the king of France on the "Company of One Hundred Associates"? What was the effect of its administration on Canada?

BELLES-LETTRES.

1. Quelle est la règle fondamentale de toute composition littéraire? Définissez le génie et le talent. Quelle différence y a-t-il entre eux?

2. Qualités du style épistolaire. Quels sont, chez les différents peuples, les écrivains qui se sont distingués dans ce genre? Donnez leur nationalité et l'époque où ils ont vécu.

3. Qu'est-ce qu'une épopée? Quel en doit être le sujet et quelles en sont les règles?

4. Définissez la harangue militaire. Indiquez-en des modèles chez les anciens et chez les modernes.

1. What is the fundamental rule of all literary compositions? What is genius and talent and what is the difference between them?

2. What are the qualities of the epistolary style? Who are the renowned letter-writers among the different nations? Give their nationality and say when they lived.

3. What is an epic poem? What must be the subject and what are the rules of it?

4. What is the military harangue? Give names of military orators among the ancient and modern.

PHILOSOPHIE.

1. Définissez, avec exemples, s'ils sont possibles: Idée, idée concrète, abstraite,

singulière et particulière, éléments de la proposition, propositions contraires et contradictoires, substance, accident, vertu, vice, culte interne et externe.

2. Énumérez et démontrez les lois qui se rapportent aux termes du syllogisme.

3. Démontrez que l'évidence est le critérium suprême de vérité.

4. Démontrez que l'âme humaine est simple et spirituelle.

5. Démontrez que l'homme est tenu de rendre à Dieu un culte intérieur et extérieur.

1. Define, with examples, if possible: An idea, a concrete, abstract singular and particular idea, the elements of a proposition, contrary and contradictory propositions, substance, accident, virtue, vice, interior and exterior worship.

2. Enumerate and demonstrate the rules relative to the terms of the syllogism.

3. Demonstrate that evidence is the supreme criterion of truth.

4. Demonstrate that the human soul is simple and spiritual.

5. Demonstrate that man is bound to both an interior and exterior worship towards God.

### GEOGRAPHIE.

1. Donnez la position, les bornes, l'étendue et la population de la France, de l'Angleterre, de Québec et de l'état de New-York.

2. Quelles sont les eaux qu'un vaisseau traverse pour aller de Toronto à Chicago?

3. Quelles sont les principales sources de richesses de la Colombie Anglaise?

4. Qu'est-ce que Madagascar, Hérat, Ceylan, la Corée, le Bosphore, les Andes, la Saskatchewan, Natal, Yokohama et Sainte-Hélène. Indiquez leurs positions géographiques.

1. Give the position, boundaries, area and population of France, England, Quebec and New-York State:

2. What waters must a vessel traverse on a voyage from Toronto to Chicago?

3. What are the principal sources of wealth of the province of British Columbia?

4. What and where are Madagascar, Herat, Ceylan, Corea, the Bosphorus, the Andes, the Saskatchewan, Natal, Yokohama and Saint-Helena?

### ARITHMÉTIQUE.

1. On a pesé successivement dans chaque plateau d'une balance une certaine substance et on a trouvé 104 onces pour la première pesée et 138.46154 onces pour la seconde. Comme on peut obtenir le poids exact d'un corps avec une balance fautive en prenant la moyenne géométrique de ses deux pesées, on demande le poids exact dans le cas présent.

2. Quand on chauffe le mercure de 1° centigrade, il augmente de  $\frac{1}{5550}$  de son volume. On demande le volume que prendront 10 pouces cubes de mercure si on porte la température à 100°. On exprimera le volume du mercure en pouces cubes et en parties décimales de pouce cube.

3. On a escompté une traite de \$5560.80 et on a touché \$5366.172. On demande quel a été le taux de l'escompte.

4. On a 650 gallons d'un vinaigre faible qui contient 5% d'acide acétique; on veut augmenter sa force et la porter à 7% d'acide acétique en y ajoutant du vinaigre très fort qui contient 20% d'acide acétique. On demande combien de gallons il faudra ajouter de ce vinaigre à 20%.

5. L'air contient en volume et en chiffres ronds  $\frac{21}{100}$  d'oxygène et  $\frac{79}{100}$  d'azote (nitrogène); le mètre cube d'air pèse alors 1.293 kilogramme. Or, quand l'oxygène se transforme en acide carbonique par la combustion du charbon dans nos foyers ou dans notre sang, son poids varie de 8 à 11. (Un poids de 8 d'oxygène devient un poids de 11 d'acide

carbonique.) Il ne change pas de volume du reste. On demande le poids de 1 mètre cube d'air dans lequel les  $^{21}/_{100}$  d'oxygène sont devenus  $^{21}/_{100}$  d'acide carbonique.

1. A certain substance has been successively weighed in each tray of scales and found to weigh 104 ounces in the first and 138.46154 ounces in the second weighing. As we can obtain the exact weight of a body with inexact scales by taking the geometrical mean of its two weighings, the exact weight is wanted in the present case.

2. When mercury is heated  $1^\circ$  centigrade, its volume increases by  $^{1}/_{5550}$ . It is desired to know what volume will 10 cubic inches of mercury attain when heated  $100^\circ$ . The volume of mercury must be expressed in cubic inches and decimal fractions of a cubic inch.

3. A draft of \$5560.80 has been discounted and the sum of \$5366.172 has been received. What has been the rate of the discount?

4. We have 650 gallons of a weak vinegar which contains  $5\%$  of acetic acid. We wish to increase its strength to  $7\%$  of acetic acid by adding to it very strong vinegar containing  $20\%$  of acetic acid. How many gallons of this vinegar at  $20\%$  will have to be added?

5. Air contains in volume and in round numbers  $^{21}/_{100}$  of oxygen and  $^{79}/_{100}$  of nitrogen; the cubic metre of air then weighs 1.293 kilogram. When oxygen is changed into carbonic acid by the combustion of coal in our hearths or in our blood, its weight varies from 8 to 11 (a weight of 8 of oxygen becomes a weight of 11 carbonic acid). But its volume is not changed. We want to know the weight of 1 cubic metre of air in which the  $^{21}/_{100}$  of oxygen have become  $^{21}/_{100}$  of carbonic acid.

ALGEBRE.

1. Donnez la valeur de  $(a + b - c)^5$  et de  $(a + m)(a - n)$ .

2. Résolvez les équations :

a)  $1 - \frac{x}{2} \left\{ 1 - \frac{3}{4x} \right\} = \frac{2}{3} \left\{ 3 - \frac{5x}{2} \right\} + 5^{13}/_{40}$ .

b)  $\frac{ax}{b} + \frac{cx}{f} = gx + \frac{1}{f}(fh - cx)$ .

c)  $\frac{x}{a} - \frac{y}{b} = m;$

$\frac{x}{c} + \frac{y}{d} = n.$

d)  $x(y + 7) = y(x + 1);$   
 $2x + 20 = 3y + 1.$

3. Trouvez deux nombres tels que la moitié du premier ajoutée au tiers du second donne 32, et que le quart du premier ajouté au cinquième du second égale 18.

1. Write down the value of  $(a + b - c)^5$ , and of  $(a + m)(a - n)$ .

2. Simplify the expressions :

$\frac{\frac{3x}{2} + \frac{x-1}{3}}{\frac{13}{6}(x+1) - \frac{x}{3} - 2^{1/2}};$

$\left\{ \frac{x}{x-y} - \frac{y}{y+x} \right\} \div \left\{ \frac{x^2}{y^2 + x^2} + \frac{y^1}{x^2 - y^2} \right\}.$

3. Find two numbers such that half the first with a third of the second may make 32, and that a fourth of the first with a fifth of the second may make 18.

GEOMETRIE.

1. Transformer un triangle quelconque en un rectangle équivalent.

2. Démontrer que tout angle dont le sommet est sur la circonférence a pour mesure la  $\frac{1}{2}$  de l'arc compris entre ses côtés, c'est à dire qu'il est égal à la  $\frac{1}{2}$  de l'angle au centre découpant le même arc.

3. Démontrer que le carré construit sur

l'hypothénuse d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés.

4. Comparer le côté d'un carré avec le diamètre d'un cercle qui tous deux auraient la même surface : 314 pieds carrés 16.

5. On a une sphère de fer d'un rayon de 10 pouces. Combien faudra-t-il prendre de balles sphériques du même métal, mais de 1 pouce de rayon seulement, pour faire un poids égal, c'est à dire représenter le même volume ?

1. Transform any given triangle into an equal right-angled parallelogram or rectangle.

2. The angle at the centre of a circle is double of the angle at the circumference on the same base, that is on the same arc.

3. In any right-angled triangle, the square which is described on the side subtending the right angle is equal to the squares described on the sides which contain the right angle.

4. Find the side of a square and the diameter of a circle having both (square and circle) the same area : 314.16 square feet.

5. We have an iron sphere whose radius measures 10 inches. How many spherical balls of the same metal, but having a radius of only 1 inch, will be required to make an equal weight, that is to say, to represent the same volume ?

### PHYSIQUE.

1. Qu'appellez-vous température de fusion—température d'ébullition—chaleur latente de fusion—chaleur latente de vaporisation ?

2. Le poids spécifique du fer fondu étant en chiffres ronds 7.2 et celui du mercure 13.6, on demande le volume immergé d'un boulet de canon de 4 pouces de diamètre qu'on aurait placé sur un bain de mercure.

3. Les gaz changent-ils de volume

quand la pression qu'ils supportent ou la température à laquelle on les soumet changent ? Suivant quelles lois alors ces changements de volume s'effectuent-ils ?

4. A la température ordinaire, quelle est la vitesse du son dans l'air ? Quelle est la vitesse de la lumière ? La lumière blanche est-elle simple ? Qu'appelle-t-on dispersion ?

5. Qu'appellez-vous boussole de déclinaison—méridien magnétique—électro-aimant ?

1. What do you mean by fusion temperature—ebullition temperature—latent heat of vaporisation ?

2. The specific gravity of molten iron being in round numbers 7.2 and that of mercury 13.6, we wish to know the immersed volume of a cannon ball having a diameter of 4 inches placed on a mercury bath.

3. Is the volume of gases changed when the pressure under which they are or the temperature to which they are submitted are changed ? According to what laws do then these changes of volume take place ?

4. What is the mean velocity of sound in air at the ordinary temperature ? What is the velocity of light ? Is white light simple ? What is meant by dispersion ?

5. What do you mean by horizontal magnetic compas—by magnetic meridian—by electro-magnets ?

**Quatre-vingt-dix-neuvième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, tenue le 26 mai, 1894.**

Etaient présents : M. l'abbé Verreau, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier ; M. C. Dupuis, inspecteur d'écoles ; M. L. Grondin, ancien ins-

pecteur d'écoles: M. U.-E. Archambault, directeur gén. des écoles catholiques de Montréal; MM. J.-O. Cassegrain, G. Famelart, F.-X.-P. Demers, A.-D. Lacroix, L.-A. Primeau, G. Couture, H. Bergeron, A. Allaire, A.-R. Prendergast, G. Robillard, E.-J. Colfer, J. Lavallée, O.-E. Dallaire, N. Gagnon, J.-E. Bernier, J.-S. Laprade, J.-S. Teasdale, L.-O. Doré, F. Viens, J. Brunet, F. Courtney, H. Grignon, J.-E. Lévesque, G. Elie, W.-H. Tétrault, A. Anger, L.-J.-R. Bellefeuille, J.-S. Ménard, P.-E. Poupert, J.-W. Tremblay, L.-E. Warren, T. Allaire, N. Belisle, J. Hogan, J.-B. Pâquet, L. Norbert, G.-E. Pagé, Z. Baulne, W. Meloche, E.-C. Thibault, J. St-Amour, J.-J. Gagnier, E. Ducharme, M. Guérin, H. Rondeau, C. Leblanc, B. Meloche, J.-A. Roch, P.-J. Jasmin, J.-J. McCullen, N. Barthélemy, P. Provost, D. Gamache, W. Willer, A. Lafond, J. Brabant, N. Latrémouille, N. Brisebois, et les élèves-maîtres de l'École Normale Jacques-Cartier.

A neuf heures et demie, le Président, M. Geo. Famelart, ouvre la séance par quelques remarques concernant le programme du jour. Vint ensuite la lecture et l'adoption du compte rendu de la dernière conférence.

Le rapport annuel du trésorier est aussi adopté.

Immédiatement après la perception des contributions ont lieu les élections des officiers.

Les scrutateurs, MM. Allaire et Teasdale, étant choisis, le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

- Président.....MM. J.-O. Cassegrain.
- Vice-président..... F.-A.-P. Demers.
- Secrétaire..... Nap. Brisebois, (réélu).
- Trésorier..... H. Bergeron, (réélu).
- Bibliothécaire..... S. Aubin.

MM. Dallaire, Hogan, L.-A. Primeau, Tétrault, Pagé, Lacroix, Colfer et Robil-

lard sont nommés membres du conseil d'administration.

M. Famelart, avant de quitter le fauteuil présidentiel, remercie tous ceux des membres qui l'ont aidé durant son terme d'office, et félicite l'assemblée de l'heureux choix qu'elle a fait dans la personne de son nouveau président.

M. Cassegrain regrette que l'assemblée n'ait pas plutôt songé à continuer M. Famelart dans ses mêmes fonctions, dont il a su s'acquitter avec talent et pour le bien de l'Association. Mais puisque le vœu de l'assemblée, ajoute-t-il, en a décidé autrement, j'accepte la présidence et je ferai mon possible pour que les conférences qui vont suivre soient intéressantes et dignes de votre attention.

M. Demers remercie l'assemblée de l'avoir élu son vice-président, et fait en quelques mots l'éloge de M. Famelart, l'ex-président, qui, dit-il, s'est montré dévoué à l'Association et exact aux diverses réunions des comités qu'il a présidés.

Il est ensuite proposé par M. Demers, appuyé par M. Allaire que des remerciements soient offerts aux officiers sortant de charge.

Adopté.

Les comités nommés à la dernière conférence font rapport :

1o Le comité ayant pour objet la représentation des instituteurs laïques au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique rapporte qu'à sa dernière réunion il a été arrêté ce qui suit : Aux Honorables membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Les soussignés, membres d'un comité nommé par l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, le 26 janvier dernier, pour étudier la question de la représentation des fonctionnaires de l'enseignement primaire dans le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, et

aussi pour faire à la requête actuellement devant le dit comité les modifications qu'ils jugeront convenables, expriment le désir que la requête ci-annexée soit substituée à celle adoptée par la dite association au mois de mai 1893.

G. Famelart, Président.  
N. Brisebois, Secrétaire.  
U.-E. Archambault.  
F.-X.-P. Demers.  
A.-D. Lacroix.  
G. Robillard.  
J.-O. Cassegrain.

Montréal, le 27 avril, 1894.

Aux Honorables Membres du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique.

La requête des soussignés, représentant l'Association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, expose respectueusement :

Attendu que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique est composé des évêques de la province et d'un égal nombre de laïques ;

Attendu qu'il n'est pas désirable de changer cette juste proportion, de manière à donner une majorité à l'élément laïque sur l'élément religieux et *vice versa* ;

Attendu que nous croyons désirable que l'enseignement primaire soit représenté dans le Conseil de l'Instruction publique,

Deux moyens également praticables peuvent être employés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, pour admettre au nombre de ses membres des hommes qui font de l'enseignement leur profession :

**Premier moyen.**

Demander au gouvernement, aussitôt qu'il y aura vacance parmi les membres laïques du dit comité, de nommer deux fonctionnaires de l'enseignement primaire, dont l'un suggéré par l'Association des instituteurs de la circonscription de

l'Ecole Normale Laval (Québec) et l'autre par l'Association des instituteurs de la région de Montréal.

**Deuxième moyen.**

Ajouter au comité catholique un égal nombre d'instituteurs religieux et d'instituteurs laïques auxquels seraient référés toutes les questions pédagogiques, les programmes d'enseignement, le choix des livres de classe, quant à la méthode, les règlements pour les écoles et en général tout ce qui a trait à l'enseignement primaire.

Et vos requérants ne cesseront de prier

G. Famelart, Président.  
N. Brisebois, Secrétaire.  
U.-E. Archambault.  
F.-X.-P. Demers.  
A.-D. Lacroix.  
G. Robillard.  
J.-O. Cassegrain.

Montréal, 27 avril 1894.

Cette requête et la lettre qui l'accompagne ont immédiatement été envoyées au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

NAP. BRISEBOIS,  
*Secrétaire du comité.*

L'assemblée approuve l'action du comité.

2° Le comité qui avait pour objet la célébration de notre 100ième conférence rapporte en substance :

" 1°. Qu'il a été décidé de fêter cette 100ième conférence non à sa date véritable, mais bien vers la mi-octobre, 1894.

" 2°. Qu'il y aura trois séances du soir et deux séances du jour.

" Ces séances auront lieu du 16 au 18 octobre."

" 3°. Des conférenciers distingués ont bien voulu promettre leur concours pour la circonstance."

L'assemblée approuve ce rapport.

Mais comme il reste encore certaines questions de détail à régler, le comité veut bien accepter d'être continué dans ses fonctions.

M. Robillard demande ce qu'il est advenu de la requête des instituteurs de cette conférence au gouvernement provincial, concernant le mode de paiement des instituteurs et des institutrices de la campagne.

M. le Président répond qu'aux dernières nouvelles cette requête était sous considération.

Alors M. l'inspecteur Dupuis se lève pour apprendre à l'assemblée que cette requête n'est plus sous considération pour la bonne raison qu'elle a pris effet, et ouvrant le statut de l'année 1894, p. 95, il lut ce qui suit :

“ Art. 2040 des dits statuts est amendé en remplaçant les mots : “ chacun des semestres de leur engagement ” dans la cinquième ligne par les suivants : “ chaque mois d'enseignement ” (\*)

Comme vous le voyez, continue M. Dupuis, ceux qui enseignent à la campagne seront dorénavant payés tous les mois de l'année scolaire.

A eux de se prévaloir de cette nouvelle disposition de la loi scolaire.

Dès que je pris connaissance de ce fait, j'en fis part aussitôt à tous les secrétaires des municipalités scolaires de mon district, les priant de vouloir bien se conformer à la loi scolaire ainsi amendée.

J'espère que tous mes collègues en ont fait autant.

J'espère aussi que maîtres et maîtresses sauront apprécier les avantages qui découlent de cet amendement, avantages dont ils sont redevables d'abord à M. G. Robillard qui en a, le premier, suggéré l'idée à cette Association ; puis à cette Association elle-même qui a présenté à ce sujet, une requête au

gouvernement, lequel vient d'en reconnaître tout le mérite.

En effet, ce que les instituteurs demandaient par cette requête était juste. Aussi le gouvernement a-t-il tenu à leur rendre justice sous ce rapport. C'est pourquoi l'Association est heureuse de lui en tenir compte, comme elle l'est de lui offrir ses plus sincères remerciements ainsi qu'au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique dont l'appui en cette circonstance a contribué beaucoup au succès de notre démarche.

M. Dallaire parlant d'agriculture, dit que dans l'intérêt de la cause agricole à laquelle il se dévoue particulièrement, il serait bon que le *Journal d'Agriculture* fût adressé à tous les inspecteurs d'écoles, tous les instituteurs et institutrices de la province, et conséquemment suggère à l'assemblée d'en faire la demande au département de l'Agriculture qui, je crois, y accèdera facilement.

Les organisations agricoles se généralisent de plus en plus dans notre province, et les instituteurs, ajoute-t-il, peuvent facilement aider au succès de ces organisations.

M. Lacroix approuve M. Dallaire et croit que le gouvernement se rendrait volontiers au désir de l'assemblée, si tel désir lui est exprimé.

M. Robillard propose donc appuyé par M. A. Allaire qu'une requête à ce sujet soit transmise au département de l'Agriculture, et que M. Dallaire soit prié de vouloir bien la transmettre à qui de droit.

Adopté.

M. Dupuis croit que les propriétaires des grands journaux français de cette ville seraient disposés dans le moment à accorder pour une piastre par année, l'édition quotidienne de leurs journaux à tout instituteur ou institutrice de la campagne qui désirerait s'y abonner.

M. Dupuis ajoute qu'il jouit actuellement de cet avantage que les instituteurs et les institutrices de la campagne—dont

(\*) Cet article 2040 des S. R. P. 2. correspond à l'art. 241 du Code scolaire par Paul de Cases.

la plupart n'ont guère les moyens de se payer le luxe de recevoir même un seul journal quotidien—seraient heureux de partager avec moi et dont ils seraient reconnaissants envers ceux qui le leur procureraient.

Il suggère donc à l'assemblée de nommer un comité qui voudra bien s'occuper de la chose.

M. Robillard propose appuyé par M. Brisebois que M. Dupuis veuille bien se charger lui-même de voir les propriétaires des grands journaux français de la ville et de s'entendre avec eux à ce sujet.

M. Dupuis ayant accepté (1), la motion est adoptée.

L'assemblée décide ensuite de laisser au conseil d'administration le soin d'augmenter, s'il est possible, l'allocation accordée au secrétaire.

M. Demers parle assez longuement au sujet des amendements à la loi du Fonds de Pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire, amendements que le *Journal de l'Instruction publique* a publiés dans sa livraison d'avril dernier.

Il a particulièrement, au cours de ses remarques, attiré l'attention des membres sur les dépenses considérables que nécessitent les circonstances actuelles, ainsi que le démontre le dernier rapport de la commission administrative.

Ces dépenses, dit-il, sont cause que le fonds disponible qui aide à payer en partie les pensions, diminue d'année en année. Et lorsque ce fonds aura disparu—peut-être disparaîtra-t-il plus vite qu'on ne le pense, si nous ne nous empressons, la chose étant possible, d'y

(1) Nous sommes heureux d'apprendre et de communiquer aux intéressés que M. Dupuis a pleinement réussi dans ses démarches auprès des propriétaires des journaux français de cette ville. Ainsi tout instituteur ou institutrice qui enseigne pourra recevoir l'édition quotidienne de la *Patrie* ou du *Monde* pour une piastre par année, celle de la *Press* pour une piastre et demie, et celle de la *Minerve* pour deux piastres et demie.

porter remède.—il faudra de toute nécessité augmenter le taux de la retenue et cela graduellement jusqu'à la limite fixée par la loi même, ou bien diminuer les avantages que la loi accorde à tout pensionnaire.

Vous le voyez MM. la situation est assez critique et requiert certainement toute notre attention

M. Demers trouve étrange qu'on n'ait pas d'abord soumis les amendements dont il est question plus haut à nos associations de Québec et de Montréal, avant de les soumettre au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, qui siège aujourd'hui même en la ville de Québec, et qui peut prendre la-dessus une décision qui ne rencontrerait pas les vues de ceux qui en sont les seuls intéressés.

M. Archambault, qui est membre de la commission administrative du Fonds de Pensions explique pourquoi l'Association n'a pu être saisie plus tôt de ces amendements, ainsi qu'il était entendu. Il le regrette beaucoup. Mais, ajoute-t-il, l'Association peut toujours faire connaître son opinion sur ces amendements d'ici à ce que la législature de Québec ait à s'en occuper.

Il est alors proposé par M. Demers, appuyé par M. Tétrault, que :

Vu l'importance des amendements projetés à la loi du "Fonds de Pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire," amendements préparés par un comité composé de deux membres de la commission administrative et nommés par elle ;

Vu la divergence d'opinions qui existe entre les membres de ce comité à ce sujet, et des autres membres de la dite commission administrative,

Il est résolu qu'un comité dont M. U.-E. Archambault délégué de cette Association fera partie, soit nommé séance tenante et composé de MM. Tétrault, Demers, Lacroix, Primeau, Dupuis et du

Président de l'Association avec mission de s'entendre avec l'Association des Instituteurs catholiques de Québec pour s'occuper d'une manière sérieuse, non seulement des amendements projetés, mais de toute la loi, afin de faire disparaître les griefs que certains fonctionnaires croient devoir exister.

Il est de plus résolu qu'aucun amendement à la dite loi ne devra être soumis à la législature avant que le comité n'ait fait rapport à l'Association, et que le dit rapport n'ait été discuté, s'il y a lieu, en séance régulière et adopté par l'Association.

Adopté.

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE, par M.-G. COUTURE (1).

M. G. Couture a donné sur l'enseignement de la musique une conférence qui a vivement intéressé l'assemblée. On peut dire de lui qu'il aime les arts et qu'il les cultive avec avantage. S'il est réputé, et avec raison, un habile professeur dans l'art si doux et si harmonieux de la musique, il faut bien reconnaître aussi et admettre qu'il n'est pas moins habile dans l'art difficile de manier la plume. Sa conférence d'ailleurs est là pour prouver l'un et l'autre.

Dans la première partie de son travail, M. le conférencier a parlé longuement du peu d'attention que l'on accorde à l'enseignement de la musique, des préjugés aussi nombreux que ridicules que l'ignorance en fait de musique n'a pas manqué de faire naître chez un très grand nombre de personnes. Ces causes, dit le conférencier, sont autant d'obstacles à l'avancement de la musique dans notre pays.

M. Couture croit que l'enseignement de la musique dans les écoles est une excellente chose, et qu'il devra en résulter beaucoup de bien quant au développe-

ment et au progrès de cet art parmi les nôtres.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Couture développe tout un programme touchant l'enseignement de la musique dans les écoles, programme qui recevra, il faut l'espérer, toute l'attention qu'il mérite de la part de ceux-là mêmes d'abord qui ont mission de diriger l'enseignement.

M. le conférencier termine en considérant la musique comme art d'agrément et aussi comme influence moralisatrice chez les individus comme chez les peuples.

M. le Président se faisant l'écho de l'assemblée remercie en termes élogieux M. G. Couture de l'intéressante conférence qu'il a bien voulu nous donner devant cette association. Cette conférence, continue M. le Président, comporte un certain enseignement pédagogiques dont profiteront tous ceux qui ont entendu l'estimable conférencier.

M. Robillard croit qu'une conférence comme celle qu'il vient d'entendre devrait paraître dans le *Journal de l'Instruction publique*, afin que ceux qui n'ont pas eu l'avantage et le plaisir d'entendre M. Couture s'exprimer sur le sujet qu'il a traité avec tant de succès, puissent, en le lisant, profiter des remarques pleines de justesse qu'il a émises au cours de sa conférence.

Ce dernier veut bien se rendre au désir de l'assemblée en promettant de passer sa conférence au journal.

M. Dallaire concourt dans les idées exprimées par M. Couture au cours de sa conférence, et croit qu'en certains endroits, dans certaines maisons d'éducation des réformes sérieuses s'imposent quant à l'enseignement de la musique.

Vint ensuite M. l'abbé Verreau, qui a bien voulu clore la discussion commencée depuis assez longtemps sur l'enseignement de l'histoire.

Il dit en substance ce qui suit :

L'enseignement de l'histoire, est une

(1) Cette conférence a été publiée dans la livraison précédente.

chose très importante, et nous voyons que partout, en Europe ainsi qu'aux Etats-Unis, en Amérique, on s'en occupe beaucoup.

Le malheur ici est que nous n'avons pas de livres de texte conformes à ce que doit être cet enseignement.

Cela étant, le professeur qui est chargé d'enseigner l'histoire ne doit pas s'astreindre exclusivement à la lettre du livre qu'il peut avoir entre les mains, mais faire en quelque sorte lui-même son cours, en le variant selon les différentes phases du cours primaire.

Ainsi, dans le premier cours, je n'apprendrais aux élèves que les faits principaux. Je leur parlerais, par exemple, de la découverte du Canada, de la colonisation de ce même Canada appelé alors la Nouvelle-France, de sa conquête par les Anglais, puis sous le gouvernement anglais, de la lutte des Canadiens pour la conservation de leurs droits, de la confédération.

Telles sont en effet MM. les grandes lignes, les traits saillants et caractéristiques de notre histoire.

Quand les élèves sauront bien cela, ce sera pour eux déjà beaucoup savoir.

Plus tard le maître pourra revenir sur ces mêmes faits et les développer en y ajoutant des détails nouveaux, ou en groupant autour d'eux certains faits secondaires, mais non sans importance.

Dans un dernier cours enfin, le professeur devra particulièrement appuyer sur cette partie de notre histoire qui s'étend depuis la cession du Canada à l'Angleterre jusqu'à nos jours.

Ainsi enseignée, l'histoire du Canada aura, je pense, de l'attrait pour l'élève qui, la comprenant, sentira bientôt naître dans sa jeune âme des sentiments de fierté et d'amour pour son pays.

Ce que je dis de l'histoire du Canada, je le dis également de l'histoire sainte, de l'histoire de France ou d'Angleterre etc., voire même de la géographie.

Je pense que cette manière de procéder donnerait de bons résultats.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que l'on ne doit enseigner à l'enfant que ce qu'il doit savoir.

M. l'abbé Verreau parle ensuite de la chronologie, dont l'enseignement n'est pas sans offrir certaines difficultés.

Il existe à ce sujet diverses méthodes, entre autres celle dite de *Zaba* qui a certainement un côté pratique, utile même. L'auteur de cette méthode, dit-il, sait au moyen de cercles en couleur tracés sur des cartes, lesquels cercles rappellent les différentes époques de l'histoire, attirer l'attention des élèves et frapper leur imagination pour fixer ensuite dans leur esprit telle date, telle époque. Ainsi l'enfant retiendra facilement ce qu'il n'aurait peut-être pu retenir autrement. Tant il est vrai de dire qu'avec l'enfant, il faut en histoire comme autrement procéder d'une manière sensible, d'une manière concrète. Car ce qui est abstrait pour lui ne frappe guère son imagination.

Il nous faudrait aussi des cartes, des tableaux historiques. L'enseignement de l'histoire par des images a certainement quelque chose d'attrayant pour les enfants.

C'est pourquoi dans la plupart des livres de lecture, on y introduit de nos jours et avec raison des images, des gravures qui en font mieux comprendre le texte.

M. l'abbé Verreau, en terminant, condamne cette tendance qu'on a en certains lieux d'enseigner l'histoire sous forme d'anecdotes. Cela est propre à fausser l'esprit des élèves en fait d'histoire. L'histoire, dit-il, n'est pas dans l'anecdote, mais dans le fait. L'anecdote ne peut venir tout au plus que pour ajouter au fait, mais jamais pour en diminuer la valeur ou en amoindrir la portée.

M. le Président : Je suis heureux que M. le Principal soit venu couronner la discussion sur un sujet aussi important,

et je le prie de vouloir bien accepter les remerciements de l'assemblée.

Quoique le programme ne fût pas épuisé, le Président, vu l'heure avancée, leva la séance.

NAP. BRISEBOIS,  
*Secrétaire.*

No 671, rue St-André.

**Lettre Pastorale**

DE NOS SEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET  
ÉVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTI-  
QUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET  
D'OTTAWA,

**SUR L'ÉDUCATION.**

(Suite.)

II

EDUCATION DANS L'ÉCOLE.

Jusqu'ici, Nos Très Chers Frères, Nous vous avons parlé de l'éducation des enfants telle qu'elle doit se faire au sein de la famille par les soins assidus de ceux que la nature a investis de ce droit auguste, et qui ne sauraient se soustraire à un si grave devoir sans se rendre coupables envers Dieu, envers eux-mêmes et envers la société.

Mais, on le comprend sans peine, il est impossible, sauf de rares exceptions, que les parents quelque instruits et dévoués qu'on les suppose, accomplissent par eux-mêmes dans toute sa plénitude cette grande œuvre de l'éducation ; mille soucis, mille distractions extérieures les en empêchent. Force leur est d'avoir recours, conformément aux décrets de Nos Conciles, à des auxiliaires choisis par eux, qui donneront en leur nom cette éducation foncièrement religieuse et morale que tout père doit à ses enfants. C'est ici qu'entre en scène l'Eglise de Jésus-Christ, dont la mission essentiellement éducatrice et civilisatrice inspire une si haute confiance.

Dans ce siècle d'abaissement moral et de décadence religieuse, où les notions les plus claires et les plus essentielles s'obscurcissent et s'effacent si rapidement dans les esprits, Nous croyons opportun, Nos Très chers Frères, de rappeler à votre mémoire les principes fondamentaux sur lesquels reposent les droits sacrés de l'Eglise en matière d'éducation, de signaler en même temps l'influence bienfaisante de son action sur les âmes, comme aussi les moyens et les méthodes qu'elle se plaît à mettre en œuvre pour mieux remplir sa mission d'institutrice des chrétiens.

DROITS DE L'ÉGLISE EN MATIÈRE  
D'ÉDUCATION.

L'Eglise, de par la volonté de son divin Fondateur, est un pouvoir essentiellement enseignant. Le droit d'enseigner, que l'Eglise possède d'une manière exclusive et immédiate, quand il s'agit d'éducation religieuse et morale, elle l'a aussi d'une manière médiate, quand il s'agit des sciences naturelles ou profanes. Etablie en effet pour conduire l'homme et la société vers leur fin dernière qui est le bonheur du ciel, l'Eglise a le droit de prendre les moyens les plus aptes à la poursuite et à l'obtention de cette fin. C'est dire qu'elle peut fonder, ouvrir elle-même des écoles, des foyers d'enseignement, non seulement pour la formation de ses ministres et l'étude des sciences divines, mais encore pour le bien commun des fidèles et l'étude des sciences profanes. Car la vérité est une ; toutes les connaissances humaines s'enchaînent les unes aux autres par des liens d'étroite parenté, et le moyen le plus sûr, la méthode la plus efficace dont dispose l'Eglise pour imprégner les esprits des saines notions religieuses, qu'elle est chargée de répandre, c'est bien de prendre elle-même en main l'œuvre générale de l'éducation, de la confier à ses prêtres, à ses pieuses Con-

grégations d'hommes et de femmes, à des personnes d'une vertu éprouvée et d'une science reconnue, et de mener ainsi de front, par un harmonieux développement, l'instruction religieuse et l'instruction purement civile.

Quant aux écoles qui se fondent par l'initiative des parents et des particuliers,—ou que l'Etat lui même établit, dans les circonstances qui nécessitent son action,—c'est le devoir de l'Eglise d'exercer sur ces institutions une surveillance attentive. pour en proscrire un enseignement qui serait contraire à la doctrine catholique. Bien plus, l'éducation religieuse et morale devant marcher de pair avec la culture intellectuelle, l'autorité ecclésiastique peut et doit exiger qu'aucun maître destiné à enseigner la doctrine chrétienne, ne soit choisi et nommé sans une ratification ou une approbation préalable de la part de ceux que Jésus-Christ a chargés de maintenir intact le dépôt sacré de la foi.

Conformément à ces principes, Nos Très Cher Frères, et selon les dispositions de la loi civile elle-même, Nous voyons dans cette Province le Curé de chaque paroisse visiter, inspecter les écoles placées dans le rayon de sa juridiction. C'est là une sauvegarde, une garantie salutaire pour le bien et le progrès moral des enfants ; et, certes, l'Eglise Canadienne ne saurait trop se féliciter de pouvoir ainsi, par l'entremise de ses ministres, suivre d'un œil maternel la formation première de ceux en qui réside l'espoir de la religion et de la patrie. C'est pour elle une joie légitime de voir fonctionner ici un système d'éducation, qui sans être absolument parfait et sans réunir peut-être toutes les conditions désirables, repose cependant sur une entente cordiale entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, et ménage à cette dernière, dans l'approbation des maîtres et des méthodes, une part d'influence propre à sauvegarder les intérêts

sacrés de la famille, de la conscience et de la foi. Puisse cette influence grandir encore, au lieu de s'affaiblir ! Que tous les vrais catholiques, au lieu d'en paralyser l'action, l'étendent et la favorisent ! Et notre peuple n'aura pas à se repentir d'avoir aidé, en protégeant les droits augustes et inaliénables de l'Eglise dans la formation des âmes, des intelligences et des cœurs, au maintien et à la diffusion de cet esprit chrétien, sans lequel les sociétés se corrompent et tombent en ruine. Ces droits sacrés de l'Eglise, nous avons le devoir et la volonté bien arrêtée de les conserver dans toute leur intégrité.

Sans doute, Nos Très-Chers Frères, dans une société mixte comme la nôtre, c'est-à-dire composée d'éléments religieux tout à fait disparates, il serait peut-être difficile d'espérer qu'on reconnaisse à l'Eglise Romaine certaines prérogatives dont elle pourrait jouir en un pays exclusivement catholique. Mais une chose nous paraît claire et au-dessus de toute discussion : c'est que l'Eglise catholique, dont les origines sur ce continent remontent au berceau même de la civilisation américaine, et qui n'a cessé depuis près de trois siècles, par ses apôtres et ses missionnaires, de promener sur toutes ces contrées le flambeau du christianisme, peut légitimement prétendre sans se voir pour cela condamner à porter le poids d'une double charge scolaire, au droit d'élever les enfants qui lui sont confiés, dans la foi de leurs pères et de donner à ces enfants une éducation conforme aux principes qu'ils professent. Il y a là, nous le proclamons, une question de justice, d'équité naturelle, de prudence et d'économie sociale, intimement liée aux intérêts fondamentaux de ce pays. L'épiscopat canadien n'hésita jamais, on le sait, à prêcher en toutes circonstances la paix, la concorde, la confiance mutuelle, une sincère fidélité à la couronne britannique, et il entretient

l'espoir que, grâce à la sage et ferme intervention de nos législateurs, grâce aussi à la droiture et à l'esprit de conciliation des divers éléments dont se compose la population du Canada, le malaise qui règne maintenant dans certaines provinces fera bientôt place à un sentiment de satisfaction générale.

HEUREUSE INFLUENCE DE L'ÉGLISE  
SUR L'ÉDUCATION.

Après vous avoir rappelé, Nos Très-Chers Frères, les droits sacrés et imprescriptibles de l'Église dans l'éducation de la jeunesse, Nous aurions jugé inutile de Nous attarder à faire ressortir l'influence, l'efficacité merveilleuse de son action sur les intelligences et les cœurs, si ce pouvoir et cette influence n'avaient été de nos jours et souvent niés, dénaturés ou révoqués en doute.

Comment nier, Nos Très-Chers Frères, l'influence de l'Église en matière d'éducation ? C'est la religion qui donne à l'éducation sa force, sa vertu et les lumières d'une sage direction. A ne considérer la religion que dans le domaine des choses divines, n'est-elle pas elle-même un puissant moyen de formation pour l'enfance et la jeunesse ? Quelle influence n'exerce-t-elle par sur les diverses facultés de l'âme par les vérités qu'elle enseigne, par sa morale si belle et si pure, par les modèles de vertu qu'elle propose, par les splendeurs de son culte, le chant de ses hymnes saintes et l'auguste caractère de ses cérémonies ! L'enfant grandit dans cette atmosphère de piété et de grâce ; il y puise graduellement, avec des notions de justice, de vertu et de devoir, un aliment qui nourrit son esprit, élève son caractère, pénètre et vivifie son cœur.

C'est beaucoup, mais ce n'est pas tout. L'influence religieuse étend plus loin son action ; elle domine et embrasse en quelque sorte l'œuvre entière de la formation de la jeunesse. C'est la religion,

Nos Très Chers-Frères, qui donne à vos enfants ces instituteurs et ces institutrices dont le savoir et la compétence ont pour garant les études assidues, les recherches longues et patientes auxquelles ils se livrent et par goût et par devoir. Leur vie est un exemple, leur habit—si ce sont des religieux—une autorité qui commande l'obéissance et impose le respect. C'est la religion qui relève, mieux que ne pourraient le faire toutes les sciences humaines, le prix, la valeur d'une âme, la grandeur de ses destinées, l'importance de ses progrès et de son développement. Aussi quel prodige de dévouement et de zèle, de charité et de patience ne fait-elle pas accomplir à l'humble Frère, à la timide vierge, aux instituteurs et institutrices chrétiens de nos villes et de nos campagnes, qui voient dans l'œuvre sacrée de l'éducation de l'enfance l'exercice d'un sublime apostolat ! Il ne leur suffit pas de polir l'esprit ; c'est à l'âme entière qu'ils s'adressent en la formant et la façonnant à l'image de son créateur, en y jetant ces nobles semences de foi et de probité, de justice et d'honneur chrétien dont l'Église et la société recueilleront un jour les fruits.

C'est pour Nous un devoir et un bonheur de reconnaître ici les éminents services que rendent à nos populations des villes et des campagnes même les plus reculées, tant d'institutrices et d'instituteurs laïques vraiment catholiques, qui se dévouent à l'instruction des enfants avec un zèle et une habileté dignes des plus grands éloges. Nous formons des vœux ardents pour que leurs travaux, à la fois si pénibles et si méritoires, soient mieux appréciés de tout le monde et plus généreusement rémunérés à l'avenir.

Nous n'entreprendrons pas de démontrer dans le détail tout ce qu'a fait le clergé, ce qu'ont fait les Ordres Religieux, à l'exemple de la Papauté elle-même, soit pour l'avancement des sciences et des lettres, soit pour l'instruction et

l'éducation des classes populaires. Cette thèse serait trop longue, elle est de celles qui se confondent avec l'histoire même des sociétés chrétiennes. Laissons plutôt la parole à Notre bien aimé Pontife Léon XIII, cet insigne promoteur des sciences divines et humaines, qui, dans un de ses immortels documents (1), retrace comme en un tableau les bienfaits innombrables de l'action éducatrice de l'Eglise. "Soucieuse d'encourager tout ce qui est noble, tout ce qui est beau, tout ce qui est louable, l'Eglise catholique, dit-il, pénétrée de l'utilité des lettres humaines, n'a jamais cessé d'en promouvoir l'étude dans la mesure convenable et de consacrer à cette œuvre une grande partie de ses soins. De fait, tous les Saints-Pères étaient des hommes de lettres, autant que le comportait leur époque, et il en est même parmi eux dont le talent et la culture ne le cèdent guère aux plus hautes célébrités grecques et romaines. C'est à l'Eglise que le monde doit ce bienfait inestimable : la conservation presque intégrale des ouvrages des anciens poètes, orateurs et historiens de la Grèce et de Rome. Et, chose bien connue, alors que par toute l'Europe, les belles lettres abandonnées, négligées, ou en quelque sorte étouffées par le bruit des armes, allaient tomber dans l'oubli, seuls, au milieu de cette bruyante barbarie, les moines et le clergé leur ouvrirent un asile..... Dans la longue série des Souverains Pontifes, pourrait-on en trouver un seul qui n'ait rendu quelque service à la cause des lettres? Grâce à leur sollicitude et à leur munificence, des écoles et des collèges ont surgi et ouvert leurs portes à la jeunesse studieuse; des bibliothèques ont été fondées pour alimenter les études; les Evêques, sur leurs demandes, ont créé dans leurs diocèses, des cercles littéraires; les savants et les érudits ont été comblés

de faveurs et encouragés dans leurs travaux par de glorieuses récompenses."

Ce n'est pas seulement dans la sphère des hautes études et des sciences les plus élevées que l'Eglise catholique a joué un rôle prépondérant; son action dans l'éducation populaire n'a été ni moins visible, ni moins réelle, ni moins bienfaisante. N'eût-elle fait qu'apprendre aux peuples les doctrines de la foi, les préceptes de la morale et les devoirs de la vie, ce serait déjà une œuvre éminemment civilisatrice. Mais l'histoire de toutes les époques nous la fait voir, en outre, se mêlant au mouvement général de la société, adoucissant les mœurs des barbares, organisant des écoles soit dans les évêchés et les cloîtres, soit dans les bourgs et les campagnes (1), créant même, pour répondre aux besoins d'instruction plus nombreux et plus pressants de l'époque moderne, d'admirables congrégations d'instituteurs et d'institutrices spécialement chargées de répandre dans le peuple les notions les plus nécessaires au travail et au gouvernement de la vie.

Cette influence de l'Eglise sur l'éducation nationale, et par suite sur le progrès social est particulièrement visible et singulièrement remarquable dans les annales du peuple canadien. Qui pourrait l'ignorer? C'est au zèle et à la charité des fils de saint François comme de ceux de saint Ignace, c'est au dévouement sans bornes des filles de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation comme celles de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys, c'est à la science et aux vertus des disciples de M. Olier, comme aussi aux héritiers de la foi, du courage et du désintéressement du Vénérable François de Laval, que notre peuple doit sa formation première, cette forte éducation qui non seulement l'a fait ce qu'il est, c'est-à-dire un peuple religieux et

(1): (Bref *Plane quidem*).

(1) Rohrbacher, xi, 278; xvi, 53.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Philologie.

Origine de l'expression *Se faire tirer l'oreille*.

Il était d'usage chez les Romains d'amener par l'oreille en justice ceux qui ne voulaient pas y venir rendre témoignage d'une action qu'ils avaient vue, lors de laquelle on les pinçait et on leur tirait l'oreille, afin qu'ils se souvinsent du fait.

Voici deux preuves de cet usage, empruntées à la Collection des auteurs latins traduits sous la direction de M. Désiré Nisard :

Hélas ! que ce jour s'est mal levé pour moi ! le traître s'enfuit et me laisse sous le couteau ! par bonheur, sa partie adverse vint à passer, et lui crie : Où vas-tu, canaille ?... Voulez-vous être mon témoin ?—Eh, vite ? *je tends l'oreille. L'autre le traîne en justice : grand bruit des deux parts ; la foule s'amasse.....et voilà comment Apollon me sauva.*

(Horace, liv. I, Sat. 9.)

Jé suis assassiné !—Allons, marche au tribunal, coquin.—Et pourquoi au tribunal ?—Je te le dirai devant le préteur. En attendant, je te cite en justice.—N'avez-vous pas de témoins ?—Est-ce que tu vaux la peine que *je tire l'oreille à un homme libre*, quel qu'il soit, bourreau, qui fais trafic de personnes libres.

(Plant, *le Persan*, acte IV, sc. IX, p. 396.)

Or, il est évident que c'est par allusion audit usage (qui se trouve spécifié dans la loi des Bavaois), qu'on a dit *se faire tirer l'oreille* (suivi d'un verbe quelconque) pour signifier faire de mauvaise grâce l'action exprimée par ce verbe.—

*Courrier de Vangelas*, VIII<sup>e</sup> année, page 36.

foncièrement chrétien, mais encore lui a conservé, par une instruction solide, éclairée et patriotique, sa langue, ses traditions, son amour des choses de l'esprit, son attachement invincible à sa nationalité. Cette action bienfaisante et illuminatrice de l'Eglise n'a fait que grandir avec le développement de notre société, grâce au concours puissant de congrégations religieuses d'origine récente, et l'on peut dire qu'elle a été comme l'arche tutélaire et directrice de nos destinées. Malheur à qui, par une erreur fatale ou une odieuse ingratitude, oserait aujourd'hui y porter atteinte et lever une main téméraire ! C'en serait fait de la gloire et de l'avenir de notre race.

Suivant la sage recommandation des Pères du Troisième Concile Provincial de Québec, ne permettez jamais à vos enfants de fréquenter " des institutions où l'on met de côté les principes catholiques, si l'on ne fait pas profession de les combattre, et où, par conséquent, leur foi serait en péril.....Le danger serait surtout imminent, si vous les placiez dans certaines maisons qui, de l'aveu de tout le monde, n'ont été érigées que pour la perversion des catholiques. La prétendue charité qui leur ouvre de pareils asiles, où ils sont nourris, habillés et instruits gratuitement, n'a d'autre but que de leur ravir le don précieux de la foi. A quels jugements terribles s'exposeraient les parents coupables qui y enverraient leurs enfants et qui oublieraient jusqu'à ce point leurs devoirs envers ceux dont le salut éternel doit leur être si cher."

(A suivre.)

## Leçon de choses.

## LES CÉRÉALES

On désigne sous le nom de céréales un groupe de plantes très importantes puisqu'elles occupent la plus grande place dans la culture du sol, et qu'elles forment la base de l'alimentation. Vous allez vous en convaincre. Dites moi, Ernest que mangez-vous à chaque repas ? Du pain, n'est-ce pas ?

—Oui, monsieur, ou de la soupe.

—Mais que mettez-vous dans votre soupe ? Encore du pain.

—Maman y met quelquefois du vermicelle.

—Bien, mon ami, mais le vermicelle et toutes les autres pâtes alimentaires sont, comme le pain, faits avec des graines de *céréales* réduites en farine. La principale de ces plantes si utiles vous est donc déjà connue, puisque je viens de vous dire qu'on en fait le pain. Louis, avec quoi fait-on le pain ?

—Avec la farine du froment.

—Oui, le plus souvent. On y ajoute quelquefois de la farine de seigle ou d'orge, mais en petite quantité ; aussi, mettrons-nous le froment au premier rang parmi les céréales. Les principales autres sont : le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, le riz, le millet et le sarrasin.

Georges, comment appelle-t-on cet épi que je tiens à la main ?

—C'est un épi de blé.

—Et celui-ci qui, comme vous le voyez, diffère un peu du premier ?

—C'est encore du blé, mais du blé barbu.

—Oui, et cela vous montre déjà qu'il y a deux espèces différentes de blé ; le blé à barbes et le blé sans barbes. On appelle *barbes* ces sortes de petits fils qui ne sont que le prolongement de l'enveloppe du grain, laquelle enveloppe porte encore le nom de balle.

On divise encore les blés ou froments

en blés *tendres* et en *durs*. Les blés *durs* ne se cultivent guère que dans les pays chauds ; ils sont comme l'indique leur nom, secs, durs et cassants. Ils sont plus riches en principes nutritifs que les blés tendres, ou, comme vous dites quelquefois, plus nourrissants, et à ce titre, ils conviennent aux travailleurs dont les forces sont épuisées par un travail journalier.

A toutes ces espèces de blés désignés sous le nom général de *froments*, il faut en ajouter une autre plus particulièrement appelée *épautre*. Après le battage, les balles de l'épautre restent adhérentes au grain.

Nous avons, en commençant, indiqué le principal usage du blé. Sa paille est employée à la nourriture des bestiaux, et, le plus souvent, leur sert de litière.

Maintenant, Louis, parmi tous ces épis que j'ai déposés sur le bureau au commencement de la leçon, choisissez ceux du seigle et distribuez-en dans les trois divisions. Ils sont barbus, comme vous pouvez le voir. Remarquez aussi une particularité qui les fait différer du blé : c'est que, sur l'épi, les grains sont disposés par paires.

Dites-nous, Jules, comment distinguez-vous ces grains de seigle des grains de blé qui sont à côté ?

—Les grains de seigle sont plus allongés.

—Oui, et ils sont plus petits.

On en fait la farine de seigle, du pain moins nourrissant et moins blanc que le pain de froment, mais il est plus rafraîchissant : c'est le pain du pauvre, comme la plante elle-même est la récolte par excellence des terrains peu fertiles. On fait d'abondantes moissons de seigle là où le froment ne pourrait même pas épié.

Depuis quelques années, on extrait du seigle l'alcool qui y est contenu en assez grande quantité. Cet alcool, légèrement additionné d'eau-de-vie, de vin, et de

caramél ou autres substances qui en modifient le goût, l'arôme et la couleur, est ensuite livré au commerce sous le nom de cognac et absorbé par les consommateurs au grand détriment de leur santé.

La paille de seigle constitue un produit presque aussi avantageux que le grain. On en garnit des chaises, on en fait des chapeaux, des paillasons, des liens, des toitures de maison et même du papier. On voit sur votre figure, Marcel, que cela vous étonne.

—Oui, monsieur, et je voudrais bien savoir si le papier de nos cahiers est fait avec de la paille.

—Non, mon ami, le papier de paille de seigle est moins fin : on l'emploie pour l'emballage.

Quelquefois on mélange du blé et du seigle et l'on a alors du *méteil*.

Voici quelques épis d'orge. Vous voyez qu'ils ne se ressemblent pas ; les uns présentent six rangs de grains ; c'est l'escourgeon d'automne. Les autres n'ont que quatre rangs ; c'est l'orge carrée. Enfin, voici quelques épis, qui n'ont que deux rangs : cette variété est quelquefois appelée *baillorge*. Toutes ces espèces sont à barbes.

L'orge n'est guère employée à la nourriture de l'homme. Dans quelques pays elle remplace l'avoine pour les chevaux, mais elle est surtout employée à la fabrication de la bière.

Regardez cette tige d'avoine surmontée de son fruit. Chaque grain est fixé au bout d'une monture mince et flexible et l'ensemble de tous les grains d'une même tige forme plutôt une grappe qu'un épi.

L'avoine sert à la nourriture des chevaux. Sa paille coupée en vert constitue un aliment dont le bétail est très friand.

On en fait une bouillie appelée *gruau* en débarrassant le grain de son enveloppe.

Indiquez-nous, Louis, le nom de cet autre épi qui doit vous sembler un géant

à côté de ceux que nous venons de voir.

—C'est du maïs.

—On l'appelle aussi quelquefois blé de Turquie, quoiqu'il nous vienne du Nouveau-Monde. La tige et les feuilles atteignent, comme le fruit, des proportions bien plus considérables que les céréales déjà nommées. Une variété, nommée *maïs dent de cheval* ou *maïs géant* arrive à 9 pieds et même 9½ pieds de hauteur. Ernest, indiquez-moi quelque chose qui ait à peu près 9½ pieds.

—Le plafond de la classe.

Vous vous écarterez un peu : il a 12 pieds, mais cette comparaison doit cependant vous donner une idée de la taille de ce gigantesque maïs.

Le maïs est une plante très utile et qu'on utilise dans une foule de circonstances. Lorsqu'on le coupe vert, il donne un excellent fourrage. Arrivé à maturité, son grain sert à la nourriture des animaux et, dans certains pays, à celle des hommes. On en fait une sorte de galette et de bouillie.

Trois céréales nous restent encore à examiner parmi celles que je vous ai nommées en commençant. En voici de<sup>s</sup> grains : c'est d'abord le riz, puis le millet que vous connaissez bien et le sarrasin.

Le riz fournit un aliment peu nourrissant consommé surtout dans les pays chauds. Les Chinois et les pays voisins en mangent pendant une grande partie de l'année.

Le millet dont j'ai apporté une tige pour vous faire remarquer comment son extrémité est disposée en gerbe, sert surtout à la nourriture des volailles. On fait encore une sorte de bouillie avec les grains de millet légèrement grillés, débarrassés de leur écorce et cuits ensuite avec du lait.

Le sorgho avec lequel on fait les balais est une variété de millet.

Regardez bien tous les graines à faces triangulaires et d'une couleur brune ; c'est du sarrasin appelé encore blé noir.

Dans les pays où on le cultive en grande quantité, il remplace le blé pour les familles pauvres. Le grain est un bon aliment pour les oiseaux de basse-cour.

H. MORAIS.

---

### Composition.

---

#### HISTOIRE D'UN MORCEAU DE PAIN.

*Texte.*—Le pain est la nourriture de l'homme. —C'est un aliment précieux et nécessaire.—Il coûte beaucoup de peines et de soins : on ne doit pas le gaspiller.—Principaux travaux qu'il exige : labourage, semaille, moisson, battage, mouture, panification.—On doit faire un bon usage du pain.

*Développement.*—Le pain est un aliment très répandu et très précieux. Dans la plupart des pays, il constitue l'un des premiers éléments de la nourriture de l'homme. A tous les repas, on le trouve sur la table du riche comme sur celle du pauvre. Sans le pain, les meilleurs mets fatigueraient bien vite. Mais c'est particulièrement à la classe peu aisée qu'il rend les plus grands services, en raison de la modicité de son prix. Il est tellement nécessaire que, dans les temps de disette, on souffre partout d'en être privé.

Et cependant on fait parfois peu de cas d'un morceau de pain. Ne voit-on pas des enfants qui gaspillent cet aliment précieux, le laissent perdre ou le jettent ? Ils agissent sans doute sans réflexion ; car ils en connaissent l'utilité par expérience, et ils ne peuvent ignorer combien le morceau de pain qu'ils dédaignent a coûté de peines et de soins à nombre de personnes.

En effet, ce n'est pas le boulanger seul qui produit le pain. La farine qu'il emploie vient du blé et le blé nous est donné par le sol, grâce aux soins du laboureur.

Ce dernier retourne plusieurs fois la terre, la débarrasse des mauvaises herbes et l'enrichit d'engrais. Lorsqu'elle est

ainsi préparée, il la sème de grains de blé qu'il recouvre de terre au moyen d'une herse. Les grains ne tardent pas à germer et les petites tiges vertes à se montrer. Ces tiges se développent, puis elles se surmontent d'épis remplis de grains. Bientôt a lieu la moisson, qui est suivie du battage et du vannage du blé.

Le blé est ensuite moulu par le meunier, qui sépare le son de la farine.

Chez le boulanger, la farine mêlée avec de l'eau forme une pâte que l'on pétrit, qu'on laisse ensuite fermenter et que l'on place enfin dans un four convenablement chauffé. Cette pâte cuite, c'est le pain.

Comme on le voit, le pain ne s'obtient qu'à la suite de nombreux travaux. Son utilité et son origine doivent le rendre doublement précieux. Aussi convient-il d'en faire toujours un bon usage.

N'oublions pas d'ailleurs qu'avec un morceau de pain nous pouvons accomplir une bonne action : donnons-le au malheureux qui nous tend la main. (Extrait des *Travaux scolaires.*)

---

### Dictées d'orthographe usuelle.

---

#### I. LA SCIENCE ET L'INDUSTRIE.

La science modifie presque chaque jour les travaux de la production individuelle, du travail industriel. Les chemins de fer ont remplacé les diligences ; les navires à vapeur, les navires à voiles ; le gaz, l'hulle ; et l'électricité, bientôt peut-être le gaz ; le fer se substitue au bois, et l'acier au fer.

La chimie, la physique, la métallurgie, la télégraphie, suscitent des manipulations nouvelles, que l'industriel et l'ingénieur ont peine à suivre, et qui exigent chez les ouvriers une souplesse d'esprit non moins que de main, dont on n'avait pas l'idée autrefois.

Il faut que l'ouvrier soit capable d'apprendre sans cesse comme un nouveau métier. Il faut donc que son éducation *technique* ne soit plus le grossier apprentissage d'un tour de main, d'une certaine aptitude mécanique et *inconsciente* pour un travail déterminé ; mais une connaissance raisonnée de son métier, qui lui permette de s'adapter aux œuvres nouvelles que le progrès de la science industrielle apporte incessamment.

EXPLICATIONS. — *Science*, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances acquises dans les mathématiques, l'explication des phénomènes physiques, biologiques, etc.,—du latin *scientia*.—*Diligences* : Voitures servant autrefois au transport des voyageurs, et devant leur nom à leur prétendue rapidité.—*Se substituer* : se mettre à la place de.—*Métallurgie* : art d'extraire les métaux.—*Manipulations* : ensemble des opérations *manuelles* qui se font dans les sciences physiques, naturelles de leurs applications.—*Technique* : du gr. *techne*, art ; qui a rapport à un art, à une science.—*Inconsciente* : qui n'a pas conscience, qui ne se rend pas compte de.—*Apte* : le contraire est *inapte*.

(Extrait de l'École.)

## II. LA VIEILLE MAISON.

Dans un *vallon discret* où court un ruisseau, au milieu des grands arbres, on aperçoit de loin le pignon rouge de la vieille demeure. C'est une maison modeste, sans luxe et sans ornements, mais *dont l'ensemble a je ne sais quoi* de réjouissant, d'honnête et d'hospitalier. Les murs épais protègent bien contre la chaleur et le froid. Le toit élevé, recouvert de bonnes tuiles, abrite un vaste grenier, où la lessive peut sécher, ainsi que les oignons et les pommes de terre. Les fenêtres un peu étroites, pour mieux résister aux vents, et munies encore de leurs petits carreaux, sont encadrées de vigne vierge et de clématite, dont les fleurs se balancent et embaument au

moindre souffle du vent. Le balcon est en vieux fer forgé, les pigeons perchent sur la *girouette*, et devant la porte dort un gros chien, les pattes allongées.

Tout est tranquille et calme dans l'enclos ; les arbres y poussent à l'aise ainsi que des êtres animés dont on tolère les caprices, et *les plantes s'y étalent comme en un bois sacré*. Longez ce vieux mur qui cache ses lézardes sous un manteau de lierre et de mousse ; poussez la petite porte verte un peu disjointe : la clochette tinte et les merles et les fauvettes, qui bavardaient dans la verdure, s'envolent par douzaines en accrochant les branches d'où la rosée tombe comme une pluie de perles sur les violettes du gazon. *Rien d'aimable* et de charmant comme ces vieilles demeures. Les mœurs ont bien changé ; ces maisons-là sont rares.

(GUSTAVE DROZ.)

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Qu'est-ce qu'un *vallon discret* ? (C'est un vallon situé à part, isolé, peu connu, peu fréquenté).—*Dont l'ensemble a je ne sais quoi* : analyse du mot *dont*. (Pron. relat. fém. sing. compl. déterm. de *ensemble*). Sens et fonction de l'expression *je ne sais quoi* ? (Cette expression signifie quelque chose —charme, sentiment—que l'on ne peut définir ; on la considère comme un nom, et elle est le compl. dir. de *a*).—*Girouette* : ici, plaque légère, mobile autour d'une tige verticale et placée sur le haut de la maison pour indiquer la direction du vent. Au figuré, on emploie le mot *girouette* pour désigner une personne qui change souvent de sentiments, d'opinion.—*Les plantes s'y étalent comme en un bois sacré* : Combien de propositions ? (Deux. Il y a ellipse : le sujet, le verbe et l'attribut de la deuxième sont sous-entendus—*comme elles s'étalent*, etc.)—*A quoi est comparé l'enclos* ? (A un bois sacré, à un asile inviolable auquel on ne touche pas ; les plantes peuvent s'y développer s'y étendre à leur aise, certaines d'y être protégées, respectées).—*D'où* : *dont* a-t-il

le même sens que *d'où* ? (Non : *d'où* exprime une idée d'extraction, de sortie, d'éloignement. *Dont* marque simplement la relation. Quand le verbe qui suit exprime l'idée *d'être issu, d'être né*, c'est *dont* que l'on doit employer.)—*Rien d'aimable*, etc : combien de propositions dans la phrase ? (Deux ; le verbe de chacune est sous-entendu.)

F. L.

### III. ORIGINE DE LA HOUILLE.

La *houille*, appelée aussi charbon de terre, puisqu'on la retire à de grandes profondeurs des entrailles mêmes du sol, *provient de végétaux* tout comme le charbon ordinaire. Vous expliquer en détail cette curieuse origine de la houille nous prendrait trop de temps ; je veux du moins vous en donner une *idée*. Supposez de grandes *forêts* bien touffues où l'homme ne pénètre jamais pour y porter la *destruction*. Les arbres qui tombent de *vétusté* *pourrissent* au pied des autres et forment une mince couche de matières à demi *consumées* par le temps. Les générations se succèdent, et, après des *siècles* et des *siècles*, la couche des débris a acquis une épaisseur d'un mètre et plus.

Figurez-vous maintenant que les *tremblements* de terre bouleversent la surface du sol, soulèvent les plaines en montagnes, et *affaissent* les montagnes en plaines ; figurez-vous que la mer se déplace à la suite de ces changements de niveau et abandonne en totalité ou en partie son ancien lit pour en prendre un nouveau ; imaginez-vous cette nouvelle mer couvrant les débris des forêts de sa vase, de son sable, à la longue durcis et convertis en épaisses couches de roc ; supposez enfin que la mer laisse à sec son lit actuel qui devient un continent, et vous aurez tout ce qu'il faut pour comprendre la présence du *charbon* dans l'intérieur de la terre.

EXPLICATIONS.—*Entrailles* : parties internes du corps, intestins.—*Profondeur*,

radical fond ; de la même famille : fondation, fondement, effondrement.—*Provient*, venir.—*Végétaux* : caractères : croissent et vivent.—*Idee*, dérivées : idéal, idéologue.—*Forêt*, pourquoi accent circonflexe ? — *Destruction* : contraire : construction.—*Vétusté* : de vieillesse.—*Pourrir*, mots correspondants : pourriture, putréfaction.—*Consumer* et *consommer*, différence.—*Siècle*, adj. séculaire.—*Tremblement*, synonyme : trépidation.—*S'affaisser*, céder sous le *faix*, le poids.—*Charbon* ou carbone, d'où carbonique, carbonate, carboniser, carbonisation.

(Extrait de l'Ecole.)

### IV. LA PATIENCE.

La patience est une des vertus qui nous font le plus sûrement arriver à la perfection ; car rien n'est parfait du premier coup, ni notre travail, ni nos actions morales, ni même notre caractère, qui se perfectionne avec le temps.

On définit la patience *l'art d'obtenir*, ce qui veut dire que bien souvent, nous obtenons par la patience ce qui nous paraissait d'abord impossible d'acquérir.

Comment se forment les grandes fortunes ? Par un travail opiniâtre, par la patience. Comment dans les familles, une personne qui était méconnue, incomprise, arrive-t-elle à se faire aimer, admirer, estimer ? Par la patience, qui lui conserve l'égalité d'humeur, la rend douce et bonne. Comment, à l'école, un enfant arrive-t-il à comprendre et à retenir ce qu'on lui enseigne ? Par la patience, qui lui fait lire et relire ses leçons jusqu'à ce qu'il les sache, recommencer un devoir jusqu'à ce qu'il soit bien fait.

La patience est aussi fort utile dans les rapports de société. Elle nous forme à la politesse, nous faisant écouter sans aucune apparence d'ennui des conversations insipides et souvent ennuyeuses. C'est elle qui laisse à chacun, même à ceux qui parlent le plus lentement, le

temps de s'expliquer, sans interrompre le discours de celui-ci ou de celui-là. La patience supporte les caprices d'un malade, qui est certes irresponsable des ennuis qu'il nous cause ; les redites et les lenteurs de la vieillesse, toujours respectables, la vivacité et l'amour du bruit naturels aux enfants.

C'est à la patience qu'on doit les grandes découvertes de la science et de l'industrie. On demandait à Newton (1), comment il avait découvert la gravitation universelle (2).—“En y pensant toujours,” répondit-il. Buffon, le grand naturaliste du XVIII<sup>e</sup> siècle, disait aussi : “Le génie est une longue patience.”

On le voit, la patience témoigne dans une personne un jugement droit, une grande bonté, de la prudence et souvent même de la finesse.

(Ex. des *Travaux scolaires*.)

(1) Mathématicien, philosophe, physicien anglais (1642-1727).

(2) Force en vertu de laquelle tous les corps s'attirent les uns les autres en raison directe de leur masse, et en raison inverse du carré de leur distance.

**Phrases à corriger.**

1. Pendant ces vingt années d'un laborieux épiscopat, bien des événements se sont succédés.
2. “Avez-vous bien rabotté cette planche ?” demande un menuisier à son apprenti.
3. Et le Christ, qui pouvait les foudroyer (ses ennemis), les a laissés faire. Et il est mort.....
4. La messe que Léon XIII a célébré à Saint-Pierre pour la clôture de son jubilé pontifical, a été une cérémonie grandiose.
5. S. Em. fait un splendide résumé des actes du Congrès eucharistique de Jérusalem,

et démontre quelle influence heureuse il a eu sur l'Eglise orientale pour préparer son retour vers l'Eglise occidentale.

6. Il semblait à première vue que rien ne dût empêcher la réalisation de ce dessein (l'union législative de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick); même race, même langue, même religion prépondérante, en outre du voisinage du territoire dans ces deux provinces,

7. Le loup sort des forêts la nuit pour rôder autour des habitations et des bergeries, et attaquer les moutons, les ânes, les chevaux mêmes.

8. Il ment, le pauvre homme, mais il a si peur de mourir !

9. Les plus grands artistes du monde ont beau produire des chef-d'œuvres, les plus célèbres sculpteurs tailler leurs plus belles créations, tout ce qu'ils font n'est rien comparé aux œuvres de Dieu.

10. Cette année, il n'y avait aucun arc de triomphe, car on craignait que la pluie malencontreuse rendrait inutiles ces dispendieux préparatifs.

11. Dans les églises, ils (certains jeunes gens) affectent à desseins des postures inconvenantes.

12. Quant aux I \* \*, ce sont ou des sectaires, ou de jeunes étourdis, de jeunes libertins, qui se sont laissés séduire.

**Corrections.**

1. ....bien des événements se sont *succédé*.
2. “Avez-vous bien *raboté* cette planche ?”.....
3. ....les a *laissés* faire.
4. La messe que Léon XIII a *célébrée*.
5. ....quelle influence heureuse il a *eue*.....
6. ....même religion prépondérante, *outre le voisinage de territoire dans ces deux provinces*.
7. ....les chevaux *même*.....
8. ....mais il a *tant* peur de mourir !

9. Les plus grands artistes du monde ont beau produire des *chefs-d'œuvre*, tout ce qu'ils font n'est rien comparé aux œuvres de Dieu.

10. ....que la pluie malencontreuse ne rendit inutiles.....

11. ....ils affectent à *dessein* .....

12. .... qui se sont *laissé* séduire.

### Exercices de calcul.

I. Un fourneau à gaz brûle 1,200 litres de gaz par heure à 0.35 le mètre cube. Ce fourneau est allumé en moyenne 4 heures par jour. A combien monte la dépense annuelle?

Réponse ; 613,200 fr.

*Solution.*

Gaz brûlé : 1,200 4 × 365 = 1,752,000<sup>m</sup>.  
Dépense : 0.35 × 1,752,000 = 613,200 fr.

II. On a acheté 56 hectolitres de blé pesant chacun 76 kil. gr. 25 à raison de 53 fr. le quintal. Comme on a payé comptant, on a obtenu une remise de 4 0/0 ; dire quelle somme on a versée?

Réponse : 2,258.06.

*Solution.*

Poids du blé : 79.25 × 56 = 4,438.00

Prix : 0.53 × 4,438 = 2,352.14

Remise : 2,352.14 × 0,04 = 94.08

Somme versée . . . . . 2,258,06

III. Si les  $\frac{2}{3}$  d'une verge d'étoffe coûtent \$1.25, combien coûteront 2 verges  $\frac{1}{3}$  de la même étoffe?

Réponse : \$8.33 $\frac{1}{3}$ .

*Solution.*

1 verge d'étoffe =  $\frac{1.25 \times 5}{2} = \frac{6.25}{2} =$

\$3.12 $\frac{1}{2}$

2 $\frac{1}{3}$  vgs. = 3.12 $\frac{1}{2}$  × 2 $\frac{1}{3}$  = \$8.33 $\frac{1}{3}$ .

IV. Pendant combien de temps faudrait-il placer \$30 à 5 % par an, pour produire 50 centins d'intérêt?

Réponse : 4 mois.

*Solution.*

Le temps demandé =  $\frac{.50 \times 100}{5 \times 30} = \frac{.50 \times 20}{30}$   
 $\frac{.50 \times 2}{3} = \frac{1}{3}$  d'année, ou  $\frac{1}{3} \times 12 = \frac{12}{3}$   
= 4 mois.

V. Un charpentier, 12 maçons et 4 manœuvres touchent ensemble \$461.70 ; la journée du charpentier est de \$4.50, celle du maçon \$3.20, celle du manœuvre \$2.10 : combien ont-ils de journées ?

Réponse : 9 journées.

*Solution.*

Pour rendre le calcul plus facile, supposons qu'ils aient travaillé pendant  $x$  journées : alors le charpentier aura gagné  $x$  fois 4.50, ou  $450x$  ; les 12 maçons  $12x$  fois 3.20, ou  $3840x$  ; — et les manœuvres  $4x$  fois 2.10, ou  $840x$ . Mais, d'après les données du problème, ils ont reçu ensemble \$461.70 : d'où l'équation

$450x + 3840x + 840x = 46170,$

$5130x = 46170 :$

$x = \frac{46170}{5130} = 9$  journées.

### Pensées diverses.

(*Proverbes turcs.*)

Qui donne aux pauvres donne à Dieu.

\*\*

Sage ennemi vaut mieux que fol ami.

\*\*

Fais du bien à ton ennemi, tu seras aimé de Dieu et de ton ennemi lui-même.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, **six francs cinquante centimes.**

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, IV, VII, VIII et IX.

Prix de chaque volume broché : **Un Dollar.**

Chaque numéro se vend séparément **10 cts.**

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

BOITE POSTALE No 2080, Montreal (Canada).